

# Les lavoirs et la chaume de Thury à cheval



Trace n° 46151698

Une randonnée proposée par Acscpf

Un circuit pour amateurs de randonnée équidés attelés ou non, avec patrimoine naturel et bâti. De quoi se régaler ! Mais en restant prudent !

<b>Durée</b>	5h	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	22,39 km	<b>Retour au départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	304 m	<b>Activité</b>	Cheval
<b>Dénivelé négatif</b>	300 m	<b>Commune</b>	Thury (89520)
<b>Point haut</b>	326 m		
<b>Point bas</b>	226 m		

## Description

Départ depuis le parvis l'église Saint-Julien de Thury.

Ce circuit est balisé VTT n°206 et emprunte le même parcours qu'un sentier pédestre tracé en sens inverse et balisé n°9.

**(D/A)** Prendre sur 100 m la Rue de la Fontaine Saint-Julien puis bifurquer à droite, Rue du Guichet. Au croisement suivant, virer à gauche et effectuer 300 m environ et trouver le départ d'un chemin à gauche quelques mètres après le panneau de sortie d'agglomération.

**(1)** Suivre le chemin sur la gauche, tout droit, pendant 1,300 km environ, jusqu'à une bifurcation, à la fin d'une haie d'arbres.

**(2)** Prendre le chemin à droite, aboutir sur une petite voie et l'emprunter par la droite.

**(3)** Au croisement à quatre directions, aller en face, direction Colangette et au suivant, obliquer sur quelques mètres à droite puis de suite à gauche. *Ceci évite la traversée du hameau de Colangette.*

**(4)** Au carrefour avec la Rue du Carouge, poursuivre en face sur le chemin de terre sans se soucier des départs de droite ou de gauche. Au chemin transversal, tourner à droite et rejoindre la route (D4).

**(5)** Continuer à droite sur 50 m, puis monter le chemin à gauche pour arriver à une voie goudronnée.

**(6)** Tourner à droite et continuer sur cette voie. À la prochaine bifurcation, prendre la rue à droite sur une centaine de mètres et, ensuite, le 1<sup>er</sup> chemin de terre à gauche et rejoindre le lavoir du Puits des Champs.

**(7)** Poursuivre jusqu'à la prochaine voie goudronnée, virer à gauche et entrer dans le village de Grangette. Filer tout droit jusqu'à un croisement à quatre directions.

**(8)** Virer à droite, direction Pesselière, et rejoindre, au niveau d'un bosquet, le prochain départ d'un chemin de terre à droite. L'emprunter puis virer à gauche quelques mètres après avoir tourné à l'équerre à droite et aboutir à une route (D73).

**(9)** Poursuivre en face, en sous bois, sur le sentier de droite. *À partir de cet endroit, beaucoup de pistes sont tracées au sol, se référer aux informations pratiques et au balisage VTT.* Prendre Sud-Ouest et laisser les carrières sur la gauche en longeant la bande boisée.

**(10)** Poursuivre tout droit en longeant la lisière. Passer devant le stade à main droite et arriver à une route transversale (vestiaires du terrain de foot en contre-bas).

**(11)** Partir à gauche sur la route qui se transforme en chemin forestier. Laisser tous les chemins de droite comme de gauche jusqu'à la lisière du bois dans la descente.

**(12)** Virer à 90° à droite et suivre la lisière du Bois du Roichat puis entre les champs jusqu'à la prochaine route.

**(13)** Partir à droite et effectuer environ 800 m jusqu'au prochain chemin à gauche.

**(14)** L'emprunter puis, après 150 m, virer à droite et garder ce chemin jusqu'à la prochaine route (D3).

**(15)** La **traverser avec prudence** et poursuivre sur le chemin en face,

## Points de passages

- D/A - Église Saint-Julien (Thury)**  
| N 47.586673° / E 3.294527° - alt. 268 m - km 0
- 1 Chemin à gauche**  
| N 47.589858° / E 3.29537° - alt. 274 m - km 0.46
- 2 Bifurcation à la fin d'une haie d'arbres**  
| N 47.596812° / E 3.286551° - alt. 314 m - km 1.51
- 3 Croisement à quatre directions**  
| N 47.600364° / E 3.296657° - alt. 300 m - km 2.37
- 4 Carrefour Rue de Carrouge**  
| N 47.602426° / E 3.304865° - alt. 276 m - km 3.04
- 5 Route (D4)**  
| N 47.603655° / E 3.320518° - alt. 240 m - km 4.55
- 6 Route**  
| N 47.596103° / E 3.319349° - alt. 279 m - km 5.41
- 7 Lavoir du Puits des Champs**  
| N 47.595943° / E 3.312439° - alt. 269 m - km 6.04
- 8 Carrefour à quatre directions**  
| N 47.592702° / E 3.317911° - alt. 267 m - km 6.84
- 9 Route (D73)**  
| N 47.582937° / E 3.316207° - alt. 258 m - km 8.06
- 10 Sortie des carrières - Carrières souterraines de la Chaume de Thury**  
| N 47.58197° / E 3.312527° - alt. 275 m - km 8.36
- 11 Terrain de football, route transversale**  
| N 47.578964° / E 3.305998° - alt. 293 m - km 8.96
- 12 Bifurcation en lisière du bois**  
| N 47.570256° / E 3.317385° - alt. 277 m - km 10.26
- 13 Route**  
| N 47.565754° / E 3.304441° - alt. 228 m - km 11.65
- 14 Chemin à gauche**  
| N 47.569069° / E 3.299152° - alt. 231 m - km 12.19

légèrement à gauche. Au croisement à quatre directions, virer à droite, traverser à nouveau la route et descendre le chemin qui rejoint la Source de Moulery avec son lavoir. Remonter ensuite sur la route.

(16) La traverser en effectuant un gauche-droite et prendre le chemin de terre.

*Sur ce chemin, jolie vue sur le hameau de Moulery.* Virer une fois à droite, puis une fois à gauche et arriver à un carrefour à quatre directions.

(17) Partir à droite puis tenir la droite au croisement suivant et arriver au lavoir de Gémigny.

(18) Poursuivre par la rue sur la gauche et filer tout droit jusqu'aux dernières bâtisses.

(19) Aller sur le chemin à gauche et atteindre la Source de Boutaut.

(20) Faire demi-tour et revenir à Gémigny.

(19) Partir à droite puis, à la patte d'oie qui suit, obliquer à gauche, Rue des Cours, puis encore à gauche, Rue des Lavoirs. La conserver jusqu'à la Source de Panny.

(21) Remonter **avec prudence** ensuite la route à gauche vers le Nord-Ouest. Ignorer une route à gauche et arriver à une patte d'oie. Obliquer à droite puis, tout de suite après, emprunter le chemin à gauche. Au prochain croisement, tourner à droite et arriver au suivant en haut de la montée.

(22) Virer à droite pour rejoindre une route (D73).

(23) Traverser **avec prudence** et prendre en face le chemin qu'il faudra quitter au prochain croisement pour virer à gauche et de suite, choisir celui de droite. Filer ensuite tout droit jusqu'au village de la Forêt avec son abreuvoir.

(24) Emprunter la route sur la droite (D211) jusqu'aux réservoirs semi-enterrés sur la gauche.

(25) Dans le virage de droite de la route, prendre le chemin de terre à gauche, direction Sud-Est. Ignorer un chemin à droite puis un autre à gauche et en bas de la descente, virer à gauche pour aboutir sur la route aux premières maisons de Thury.

(26) Traverser cette route, le lavoir et la Fontaine de Saint-Julien se trouvent en face, et continuer Sud-Est pour rejoindre le parvis de l'église du village (D/A).

#### ● 15 Route (D3)

N 47.569735° / E 3.287227° - alt. 259 m - km 13.16

#### ● 16 Route

N 47.57347° / E 3.284051° - alt. 253 m - km 13.82

#### ● 17 Croisement à quatre directions

N 47.573733° / E 3.27146° - alt. 285 m - km 15.08

#### ● 18 Lavoir de Gémigny

N 47.578949° / E 3.272995° - alt. 263 m - km 15.77

#### ● 19 Bifurcation

N 47.579731° / E 3.272094° - alt. 266 m - km 15.89

#### ● 20 - Source de Boutaud et ancienne motte féodale

N 47.578062° / E 3.268756° - alt. 267 m - km 16.21

#### ● 21 Lavoir de Panny et ancienne station de pompage

N 47.5808° / E 3.2758° - alt. 259 m - km 16.89

#### ● 22 Bifurcation en haut de la montée

N 47.586494° / E 3.261327° - alt. 306 m - km 18.21

#### ● 23 Route (D73)

N 47.590734° / E 3.266949° - alt. 317 m - km 18.85

#### ● 24 la Forêt avec son abreuvoir

N 47.599409° / E 3.270372° - alt. 286 m - km 19.94

#### ● 25 Réservoirs semi-enterrés

N 47.593107° / E 3.282592° - alt. 325 m - km 21.15

#### ● 26 Lavoir Saint-Julien

N 47.587738° / E 3.291282° - alt. 271 m - km 22.12

#### ● D/A - Église Saint-Julien (Thury)

N 47.586673° / E 3.294527° - alt. 268 m - km 22.39

## Informations pratiques

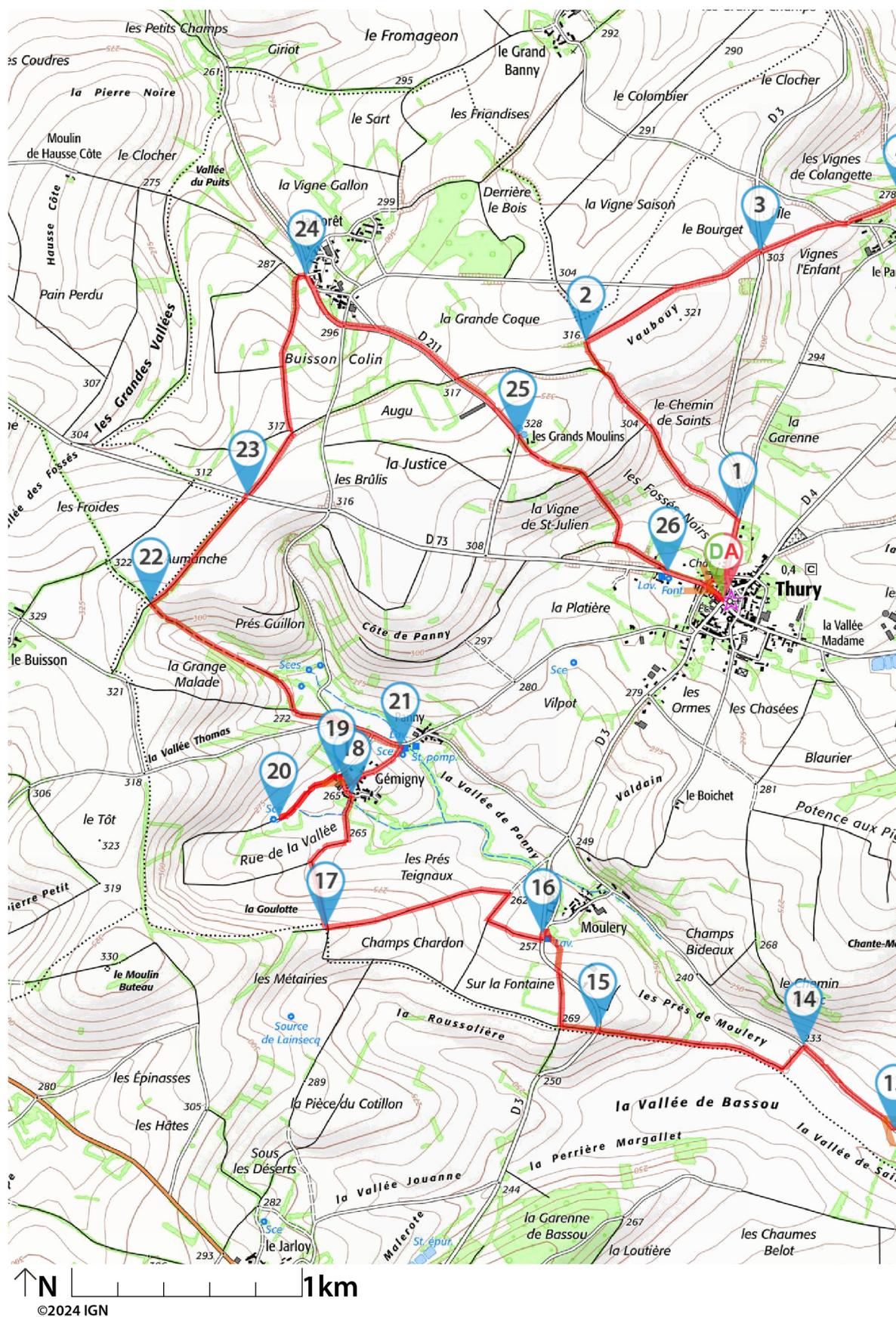
Approvisionnement en eau pour les chevaux dans les sources et mares situées sur le passage. Possibilité de stationner les vans sur le parking derrière l'église ou dans la Rue des Marronniers (à 100 m de l'église).

**Attention : pour les attelages, petites difficultés possibles entre le (9) et le (10).** Dans ce cas, partir à droite sur la route et prendre le 1<sup>er</sup> chemin à gauche afin de rejoindre le (10).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-lavoirs-et-la-chaume-de-thury-a-chev/>



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**